

220C5170  
FR0010411983-FS1362

26 novembre 2020

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SCOR SE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 novembre 2020, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en baisse, le 24 novembre 2020, par suite de la restitution d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir, à cette date, 9 152 806 actions SCOR SE<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup> ; et
- en hausse, le 25 novembre 2020, par suite de la réception d'actions SCOR SE à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 9 431 134 actions SCOR SE<sup>4</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 463 332 actions détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 186 677 576 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Dont 741 660 actions détenues à titre de collatéral.